



## Droit de visite et hébergement sur mon enfant de 3 ans....

Par legavox2014, le 14/09/2014 à 18:20

Bonjour à tous et toutes,

Je suis un père séparé de son ex-compagne et de mon enfant âgée aujourd'hui de 3 ans. Je vie à NANTES ou la petite est née, sa maman Britannique est retournée en Angleterre le 11 mars 2012 (Léa avait alors 7mois 1/2).

Depuis si je ne téléphonais pas, si je ne me connectés pas sur SKYPE, si je ne faisais pas le déplacement vers elles..... je ne saurais rien de ma fille.

Mais il n'en est rien, car au contraire je fais tout cela, mais la maman elle ne fais pas un geste pour revenir vers moi ou vers les grands parents Paternels de Léa en Normandie, je ne demande pas a ce qu'elle revienne sinstaller en France, mais juste d'accepter une visite de quelques jours.

j'ai déjà écrits par 3 ou 4 fois a nos Premiers Ministres (qui ne cessent de changer), j'ai un dossier auprès de la DACS du BECCI et du ministère de la justice. Une avocate À LONDRES qui prends en compte mes depositions..... mais que cela change t'il?

POUR VOIR ma fille en chaire et en os, manger ensemble, sortir aux magasins, aller au musées, sauter dans une piscine, faire du vélo, du cerf volant, etc.... sauf l'héberger car cela la maman ne le veux encore pas....

Et bien pour tout cela je dépenses entre 800 et 1000€ tous les 3 ou 4 mois, pour des séjours de 10 ou 15 jours afin de payer mon transport, mon hébergement, ma nourriture et ce, même si la maman accepte tout de même de me recevoir en journée chez elle.

Pas simple, pas aisé, mais possible jusqu'à qu'en?

Je ne gagne que 1300 € net environ par mois.

Que puis je faire que je n'ai déjà fais, jai fais une demande d'aide juridictionnelle auprès de mon avocate Britannique, et j'en attends une réponse.

Cordialement

Germain LAMY  
FRANCE